

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 6 avril 2022, à 19 h 49**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M. Bruno Boyer , maire de Belleterre
M. Norman Young , maire de Kipawa
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers
M. Nico Gervais , maire de Notre-Dame-du-Nord et préfet
suppléant de la MRCT

EST ABSENT :

M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M^{me} Claire Bolduc, préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et
responsable de la gestion des matières
résiduelles
M^{me} Christelle Rivest , directrice de l'évaluation foncière et des
ressources financières
M. Chaibou Achirou , directeur de l'aménagement et développement
du territoire
M. Daniel Dufault , coordonnateur à l'aménagement et au
développement du territoire
M. Sami Bdiri , greffier et trésorier adjoint
M. Soumaila Oumarou , commissaire industriel
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 18h à 19 h 46.

04-22-140A

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 19 H 49 ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

04-22-141A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2022 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 11 MARS 2022

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2022 et celui de la séance ajournée du 11 mars 2022, ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** lesdits procès-verbaux soient adoptés et signés tels que rédigés, tout comme s'ils avaient été lus.

Information

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)

Aucune question des membres de l'assistance.

04-22-142A

GESTION DU FLI - DOSSIER FLI 2019-09

CONSIDÉRANT le non-respect des obligations qui incombent au détenteur du prêt FLI 2019-09;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** M^{me} Fany Drolet a donné les instructions, pour et au nom de la MRC, auprès de Cliche Avocats, pour le cheminement du prêt FLI 2019-09.
- **D'ENCLENCHER** la procédure pour le recouvrement de ce prêt, si requis.
- **D'ENTAMER** les procédures judiciaires en lien avec le dossier FLI 2019-09, si requis.

La directrice générale-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

Information

GESTION DU FLI | DOSSIER FLI 2022-04

À la demande des membres du CA, l'octroi du présent prêt est reporté à une séance ultérieure, des informations complémentaires étant nécessaires pour la prise de décision.

Information **GESTION DU FLI | DOSSIER 2010-10**

Les membres du CA ont pris acte, lors de la réunion privée, des derniers développements en lien avec le présent dossier.

Information **GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER 2911**

Les membres du CA ont pris acte, lors de la réunion privée, des derniers développements en lien avec le présent dossier.

Information **DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS**

En date du 1^{er} avril 2022, la disponibilité du FLI est de 658 332.78 \$ et celle du FLS de 149 530.66 \$.

04-22-143A **GESTION DU PAUPME | DOSSIER PAU2022-10**

CONSIDÉRANT la situation économique exceptionnelle et circonstancielle et que certaines entreprises ont été visées par un ordre de fermeture afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 (en vertu de la Loi sur la santé publique);

CONSIDÉRANT que les restaurants qui bénéficient d'une aide financière dans le cadre du volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) sont admissibles à un pardon de prêt (contribution non remboursable) supplémentaire d'un montant maximal de 10 000 \$ par établissement afin de couvrir les coûts des articles périssables non utilisés;

CONSIDÉRANT que les frais admissibles à cette aide financière supplémentaire devaient être engagés entre le 15 décembre 2021 et le 30 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** un prêt de 27 000 \$, incluant un aide supplémentaire de 8 178.01 \$ pour couvrir les frais des articles périssables non utilisés et engagés, admissible au pardon de prêt pour le dossier PAU2022-11.

Le montant de pardon de prêt, estimé à 26 637.17 \$, incluant l'aide alimentaire de 8 178.01 \$, sera calculé officiellement après les trois mois de moratoire. La directrice générale-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

Information **LES PRODUITS FORESTIERS GREENFIRST – TRANSFERT D'EMPLOIS VERS NORTH BAY**

M^{me} Bolduc mentionne qu'une rencontre sera organisée, dans les meilleurs délais, avec les dirigeants des entreprises Greenfirst et Rayonier afin de les sensibiliser à leur présence sur le territoire.

04-22-144A

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS À SES RÈGLEMENTS DE ZONAGE (RÈGLEMENT NO. 2022-02)

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Laverlochère-Angliers désire amender ses règlements de zonage no. 162 et 54 présentement en vigueur pour permettre, à certaines conditions, les abris amovibles (Tempo) entre le 1er mai et le 15 octobre ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la municipalité de Laverlochère-Angliers à sa réglementation d'urbanisme (règlements no. 162 et 54 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 2022-02 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire.

04-22-145A

GESTION RH - AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LE POSTE DE TECHNICIENNE EN URBANISME

CONSIDÉRANT l'autorisation du comité administratif d'aller en affichage pour le poste de technicien en urbanisme,

CONSIDÉRANT le besoin de la MRCT et des municipalités participantes en ressources pour le service d'urbanisme,

CONSIDÉRANT la subvention salariale prenant en charge la moitié du salaire de la candidate sur une durée de 30 semaines,

CONSIDÉRANT le besoin de la MRCT et des municipalités participantes en ressources pour le service d'urbanisme,

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M^{me} Ghada GHANNOUCHI, à titre de technicienne en urbanisme
 - Selon la politique salariale, classe 5, échelon 1 (27,02 \$ - 56 742 \$)
 - Entrée en fonction le 11 avril 2022

Madame Ghada GHANNOUCHI est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT.

04-22-146A

GESTION RH - AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LE POSTE DE TECHNICIEN EN URBANISME

CONSIDÉRANT l'autorisation du comité administratif d'aller en affichage pour le poste de technicien en urbanisme,

CONSIDÉRANT le besoin de la MRCT et des municipalités participantes en ressources pour le service d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M. Kinampinan Benjamin TOURE, à titre de technicien en urbanisme
 - Selon la politique salariale, classe 5, échelon 1
 - Entrée en fonction le 11 avril 2022

Monsieur Kinampinan Benjamin TOURE est assujetti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT.

04-22-147A

GESTION RH - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN ÉVALUATION

CONSIDÉRANT que l'employé #501 a quitté ses fonctions en mars dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de Julie Gélinas à titre de technicienne en évaluation foncière
 - Selon la politique salariale, classe 4 échelon 2
 - Entrée en fonction : le 4 avril 2022

Madame Gélinas est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT.

04-22-148A

GESTION RH - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR DE CAMION SAISONNIER

CONSIDÉRANT l'autorisation pour l'affichage d'un poste d'opérateur de camion saisonnier, par le comité administratif, le 9 mars dernier (résolution No 03-22-106A);

CONSIDÉRANT qu'une offre d'emploi a été publiée, que 3 candidatures ont été reçues et que 2 candidats ont été sollicités pour une entrevue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M. Éric Fournier, à titre d'opérateur de camion saisonnier :
 - Selon la politique salariale, classe 4, échelon 1;
 - Entrée en fonction : le 11 avril 2022.

M. Fournier est assujetti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT.

04-22-149A

GESTION RH | AFFECTATION DE L'EMPLOYÉ #488 AU POSTE DE TECHNICIEN À LA GESTION DES BAUX

CONSIDÉRANT que l'employé #490 a quitté ces fonctions en février dernier;

CONSIDÉRANT que l'employé #488 a assuré le service minimal à la gestion des baux, afin d'éviter une coupure de service et que les tâches ont suscité un intérêt auprès de l'employé;

CONSIDÉRANT que l'employé #488, occupant le poste de technicien en évaluation, possède les compétences et qualifications requises pour effectuer les tâches du poste de technicien à la gestion des baux et que l'employé a nommé son intérêt pour le poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le changement d'affectation de l'employé # 488 au poste de technicienne à la gestion des baux, à partir du 7 avril 2022, jusqu'au 31 décembre 2022.

L'employé # 488 pourra, en tout temps, récupérer son poste de technicien en évaluation, dans l'éventualité où les attentes ne seraient pas rencontrées, par l'une ou l'autre des parties.

Lors de la réintégration de son poste, l'employé revient dans les mêmes conditions de travail et salariales. Il demeure assujetti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT.

04-22-150A

GESTION RH - FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ #510

CONSIDÉRANT la résolution no 10-21-385A relative à l'embauche de l'employé # 510, en date du 6 octobre et que sa période de probation se terminait le 6 avril 2022;

CONSIDÉRANT l'évaluation et la recommandation de son supérieur immédiat, Christelle Rivest, à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de l'employé # 510;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** l'employé # 510, à titre d'employé permanent de la MRC de Témiscamingue, pour le poste de technicien en géomatique.

04-22-151A

GESTION RH - AUTORISATION POUR L’AFFICHAGE DU POSTE D’AGENT DE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

CONSIDÉRANT l'autorisation du conseil de la MRCT de créer un poste d'agent de développement numérique au sein de la structure de la MRCT;

CONSIDÉRANT que le déploiement de la fibre optique à venir et l'importance de positionner le Témiscamingue comme territoire à haut potentiel numérique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'affichage de ce poste pour l'embauche d'un agent de développement numérique à raison de 35 heures par semaine et une entrée en fonction à compter de mai 2022. Il s'agit d'un poste permanent.

04-22-152A

GESTION RH - AUTORISATION POUR L’AFFICHAGE D’UN POSTE D’AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN VITALISATION

CONSIDÉRANT le fonds de régions ruralité (FRR) à son volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT le besoin d'une ressource pour l'accompagnement des 5 municipalités Q5 et de la communauté de Kebaowek dans la démarche de vitalisation,

CONSIDÉRANT que la signature de l'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et les municipalités à venir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'affichage d'un poste d'agent de développement en vitalisation à raison de 35 heures par semaine avec une entrée en fonction à compter de mai 2022. L'embauche de la ressource est sous réserve de la signature de la convention entre le MAMH et les 5 municipalités et la communauté de Kebaowek. Il s'agit d'un poste contractuel d'une durée de 4 ans.

04-22-153A

GESTION RH - AUTORISATION POUR L’AFFICHAGE D’UN POSTE D’INSPECTEUR EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT que l'employé #501 a quitté ces fonctions en mars dernier;

CONSIDÉRANT que l'employé #488 est affecté au poste de technicienne à la gestion des baux, jusqu'au 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que pour la prochaine saison estivale, il y a lieu de pallier des besoins en inspection par l'embauche d'une ressource contractuelle afin de respecter les obligations de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'affichage d'un poste contractuel à durée déterminée d'inspecteur en bâtiment, à raison de 40 heures/semaine.

Information

GESTION RH | PORTRAIT DE LA SITUATION

Les membres du CA ont pris connaissance du rapport sur l'état de situation des ressources humaines, produit par les directeurs de services, en date du 6 avril 2022.

04-22-154A

SALON DE L'EMPLOI - PRÉSENCE DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

CONSIDÉRANT les besoins impératifs des municipalités locales et de la MRC en matière de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT la tenue d'un Salon de l'emploi qui offre une opportunité au milieu municipal témiscamien d'aller présenter les divers emplois disponibles ou à venir

CONSIDÉRANT que la MRC travaillera en collaboration avec les municipalités locales pour produire les offres d'emploi à distribuer lors du salon;

CONSIDÉRANT la participation confirmée de la municipalité de Béarn qui enverra une personne déléguée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la participation de la MRC de Témiscamingue au Salon de l'emploi qui se tiendra au Palais des congrès de Montréal, les 27 et 28 avril prochain.
- **D'AUTORISER** M. Chaibou Achirou à représenter la MRC de Témiscamingue lors de ce salon.

- **DE DÉGAGER** un budget de 5 541 \$ pour couvrir les frais associés à ce projet et que ceux-ci seront assumés en entièreté par la MRC.

04-22-155A

SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de participer à un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

CONSIDÉRANT l'article 14.7.1 du *Code municipal* du Québec permettant à une MRC de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer ce contrat ;

CONSIDÉRANT que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat.
- **QUE** le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans.
- **QUE** la MRC s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres.
- **QUE** la MRC s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.
- **QUE** la MRC s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la MRC.

04-22-156A

STRATÉGIE D'ATTRACTION: CAMPAGNE NATIONALE 2022 - ADJUDICATION DE CONTRAT AU MÉDIA « BELL MÉDIA »

CONSIDÉRANT la résolution 11-21-452 octroyant le contrat de co-réalisation des campagnes en tourisme et en attractivité à la firme Sparkling;

CONSIDÉRANT la présentation du plan de travail de la firme Sparkling en février 2022 et les activités de la diffusion des spots publicitaires sur les médias Canal vie et Noovo du groupe Bell média;

CONSIDÉRANT le lancement des activités de diffusion des spots publicitaires télévisés dans les médias du groupe BELL Média au mois de mai;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** le contrat à Bell Média par ces canaux diffusion soit Canal Vie et Noovo pour la production et la diffusion des spots publicitaires pour un montant de 12772 \$ taxes en sus (soit 3 236 \$ à Canal vie et 9 536 \$ à Noovo, taxes en sus).
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale –trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

04-22-157A

STRATÉGIE D'ATTRACTION - CAMPAGNE NATIONALE 2022 - ADJUDICATION D'UN CONTRAT AU MÉDIA « LA PRESSE »

CONSIDÉRANT la résolution 11-21-452 octroyant le contrat de co-réalisation des campagnes en tourisme et en attractivité à la firme Sparkling;

CONSIDÉRANT la présentation du plan de travail de la firme Sparkling en février 2022 et les activités de la diffusion des publicités XTRA sur la Presse + ;

CONSIDÉRANT le lancement des activités de diffusion des publicités XTRA dans le média La Presse au mois de mai;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** le contrat de publicités XTRA à La Presse pour un montant de 24 999 \$ toutes taxes comprises. Le tout sera financé à même l'enveloppe Tourisme.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale–trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

04-22-158A

ACQUISITION DE TABLETTES POUR LES CAMIONS DE COLLECTE

CONSIDÉRANT que suite à une présentation de l'entreprise Géothentic, la MRC a reçu une offre de service pour l'acquisition de tablettes Android à installer dans les camions de collecte, et ce, afin d'outiller les opérateurs de camion;

CONSIDÉRANT que ces tablettes permettront d'avoir les tracés préprogrammés des routes à effectuer dans chacune des municipalités, et

ce, en temps réel, de mettre des remarques pour des adresses spécifiques, d'ajouter des routes qui ne sont pas sur les cartes, d'avoir le pourcentage des routes effectuées, etc.;

CONSIDÉRANT qu'il en coûte, avant taxes, 1 117,75 \$ par tablette (incluant le support) donc 4 471 \$ pour 4 camions, plus 15 \$/mois (forfait), pour un total de 60 \$ par mois pour 4 camions;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 11 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'ACQUÉRIR** 4 tablettes Android pour les camions de collecte, auprès de l'entreprise Géothentic, au coût de 5 140,53 \$, taxes incluses.
- **D'ADHÉRER** au forfait mensuel pour l'utilisation de ces tablettes, au coût de 68,99 \$ par mois, taxes incluses.

04-22-159A

CHARGÉ DE PROJET EN SÉCURITÉ INCENDIE - RECOMMANDATION D'UNE OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT qu'au cours des huit derniers mois, la firme Solutions Incendie Inc. assume les tâches à titre de chargé de projet en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que le présent mandat arrive à terme le 30 avril 2022;

CONSIDÉRANT que les deux parties sont satisfaites de la collaboration mutuelle établie pour assurer le suivi du schéma de couverture de risques en incendie;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une nouvelle offre de service par Solution Incendie Inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE RECOMMANDER** auprès du Conseil de la MRC, l'octroi d'un mandat de 24 mois à la firme Solution Incendie inc. au montant de 76 320 \$ (taxes incluses).

04-22-160A

SÉCURITÉ INCENDIE - AUTORISATION POUR L'OCTROI D'UN MANDAT À SOLUTION INCENDIE INC.

CONSIDÉRANT que la MRCT a la responsabilité de produire des plans d'intervention pour les risques plus élevés en vertu du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie adopté le 18 octobre 2017;

CONSIDÉRANT le dépôt de l'offre de services de Solution Incendie Inc. laquelle comprend deux options;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif privilégie la première option, décrite à l'offre de services de ladite entreprise, soit la réalisation de quatorze (14) inspections et plan d'interventions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** à l'entreprise Solution Incendie Inc. pour la réalisation d'un mandat d'inspections et de plans d'intervention pour les risques élevés et très élevés en sécurité incendie, au montant de 23 800 \$ (taxes en sus).
- **DE PRIORISER** dans la mesure de possible une inspection par municipalité.
- **D'AUTORISER** Madame Lyne Gironne, directrice générale-trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.
- **QUE** la dépense soit financée via le budget alloué au service incendie de la MRC.

Vu le retrait des municipalités membres de la RISIT, qui verra à faire leurs propres inspections, la facturation sera au prorata des immeubles visités pour les municipalités ayant identifié les bâtiments à prioriser.

04-22-161A

AUTORISATION POUR LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE DE ROUYN-NORANDA PORTANT SUR LA FORMATION DES POMPIERS

CONSIDÉRANT que la direction de la sécurité incendie de Rouyn-Noranda dispose des infrastructures physiques et administratives d'un centre d'entraînement pour ses pompiers;

CONSIDÉRANT que la direction de la sécurité incendie de Rouyn-Noranda détient une entente de gestionnaire avec l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ) l'autorisant à organiser et donner de la formation conformément aux programmes de formation de l'ÉNPNQ;

CONSIDÉRANT que la direction de la sécurité incendie de Rouyn-Noranda dispose de plusieurs instructeurs et moniteurs dans plusieurs domaines d'activités reliés aux programmes de l'ÉNPNQ;

CONSIDÉRANT que la formation des pompiers est indispensable pour les municipalités de la MRCT car elle vise à renforcer la capacité des effectifs en matière d'intervention;

CONSIDÉRANT que la MRCT désire consolider son entente avec la ville de Rouyn-Noranda afin que la DSIRN dispense les programmes de formation des pompiers des municipalités locales;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de répartir les responsabilités entre le DSIRN et la MRCT et de déterminer les obligations respectives de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **QUE** la MRC de Témiscamingue souhaite signer une entente écrite avec la ville de Rouyn-Noranda en lien avec ses responsabilités à titre de gestionnaire de la formation des pompiers auprès de l'ÉNPQ.
- **D'AUTORISER** la directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue ladite entente.

04-22-162A

SÉCURITÉ CIVILE - PROJET DE CAPSULES VIDÉO DANS LE CADRE DE LA TENUE D'UN GRAND GAMME

CONSIDÉRANT qu'un comité, formé de directions générales de municipalités et de membres du personnel de la MRC, travaille à l'organisation d'un grand GAMME portant sur la sécurité civile;

CONSIDÉRANT que le comité a opté pour la réalisation de 3 capsules vidéo qui seront utilisées au cours de la rencontre pour relater des événements survenus au Témiscamingue en sécurité civile;

CONSIDÉRANT que ce projet de capsules vidéo sera financé à même le budget prévu pour l'organisation d'un grand GAMME;

CONSIDÉRANT la soumission qui a été demandée;

| Professionnel sollicité | Prix total avant taxes |
|----------------------------------|-------------------------------|
| Frédéric Patoine (Duhamel-Ouest) | 5 700 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'octroi du contrat de réalisation de capsules vidéo à Frédéric Patoine au montant de 5 700 \$ (taxes en sus), cette dépense étant financée par le budget alloué à l'organisation d'un grand GAMME.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale - trésorière, à signer tout document en lien ce contrat au nom de la MRC de Témiscamingue.

04-22-163A

PROGRAMME D'HABITATION – NOMINATION DE MADAME CHRISTELLE RIVEST À TITRE DE RÉPONDANTE

CONSIDÉRANT que la MRC de Témiscamingue est signataire de l'entente du Programme d'habitation de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT que la gestion du programme d'habitation a été transférée au service de l'évaluation foncière et des ressources financières;

CONSIDÉRANT que la SHQ demande une résolution pour la nomination du responsable sécurité informatique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** M^{me} Christelle Rivest, directrice de l'évaluation foncière et des ressources financières comme responsables de sécurité informatique principal, en remplacement de Monsieur Chaibou Achirou auprès de la société d'habitation du Québec (SHQ).

04-22-164A

MADA-PFM - PROMOTION DU SONDAGE DE LA FAMILLE DANS LE JOURNAL LE REFLET

CONSIDÉRANT que la MRCT a signé une entente avec le ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser un sondage auprès des familles dans le processus d'élaboration de la politique familiale;

CONSIDÉRANT l'importance de la promotion du sondage et de la façon de procéder pour recueillir les données auprès de la population cible (famille se trouvant sur le territoire du Témiscamingue);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Norman Young
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la promotion du sondage auprès des familles du Témiscamingue dans le journal Le Reflet pour deux parutions au prix de 390 \$ taxes en sus.
- **D'AUTORISER** M^{me} Lyne Gironne, directrice générale – trésorière, à signer tout document en lien ce contrat au nom de la MRC de Témiscamingue.

04-22-165A

MADA-PFM - INCITATIFS POUR LA PARTICIPATION AUX SONDAGES

CONSIDÉRANT que la MRCT a signé une entente avec le ministère de la Santé, des Services sociaux et le ministère de la Famille pour la réalisation des politiques des aînés et de la famille;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser un sondage auprès des citoyens de la population cible soit les citoyens de 50 ans et plus dans le processus d'élaboration de la politique Municipalité Amie Des Aînés (MADA) et les familles pour la politique familiale;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place un incitatif (tirage de cartes-cadeaux) pour faire participer le plus grand nombre de la population cible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Nico Gervais
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** les dépenses suivantes pour des tirages:
 - un montant de 500 \$ pour les aînés;
 - un montant de 600 \$ pour les familles.

Ces dépenses seront financées respectivement par les enveloppes MADA et PFM.

04-22-166A **GESTION DE L'IMMEUBLE - AUTORISATION POUR LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement prend fin en mai 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Nico Gervais
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la publication d'un appel d'offres pour le déneigement du stationnement des bureaux de la MRCT, à Ville-Marie, pour les trois prochaines saisons hivernales.

Information **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMISCAMINGUE - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2021**

Les membres du CA prennent acte du rapport annuel 2021 de la Société de développement du Témiscamingue concernant les activités réalisées dans la dernière année.

Information **DÉPÔT DU PLAN DE TRAVAIL 2022 - SERVICE D'AMÉNAGEMENT ET DE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

M. Chaibou Achirou, directeur du service de l'aménagement et du développement du territoire, dépose le plan de travail 2022 affectant son service.

Information **DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRC**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

04-22-167A **FONDS RÉGIONS RURALITÉ | AUTORISATION POUR VERSEMENT DE PROJETS AUTORISÉS**

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant pour les projets suivants :

- Demandeur : Centre du Témiscamingue et Station de recherche agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue
Projet : Développement de la filière en grandes cultures biologiques – Étapes 1 et 2
Montant autorisé : 180 000 \$
Montant à payer : 51 696 \$ (factures reçues pour un montant de 116 526.37 \$)
Montant résiduel: 110 038.93 \$
- Demandeur : Refuge pour animaux du Témiscamingue
Projet : Plan de pérennisation du refuge et optimisation des services aux municipalités
Montant autorisé : 150 000 \$
Montant à payer : 8 442.27 \$ (factures reçues pour un montant de 16 884.53 \$)
Montant résiduel: 129 003.58 \$
- Demandeur : Municipalité de Lorrainville (Promotion des activités culturelles: le marché de Noël, la fête nationale et d'Halloween)
Montant autorisé : 2 500 \$
Montant à payer : 2 500 \$ (factures reçues pour un montant de 2640,98 \$)

04-22-168A

DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE EN GRANDES CULTURES BIOLOGIQUES - DEMANDES DE REMBOURSEMENT

CONSIDÉRANT qu'à sa séance du 23 septembre 2020, le conseil de la MRC accordait un soutien financier de 210 000 \$ à l'URDAT afin de réaliser le projet de développement de la filière en grandes cultures biologiques;

CONSIDÉRANT que lors de la séance d'octobre 2021, le Conseil autorisait le transfert de la dépense de 140 000 \$ réservée au FRR - Volet 3, vers le Fonds sur les redevances naturelles, et ce, pour les années 2021 et 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** les versements suivants:
 - Pour la période d'août 2020 au 10 avril 2021: 4 214,93 \$
 - Pour la période du 11 avril 2021 au 25 janvier 2022: 37 728,60 \$

Ces versements seront financés par le poste budgétaire « Redevances sur les ressources naturelles ».

04-22-169A

DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

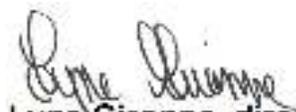
Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Norman Young
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de 95 972.10

\$ ainsi que les comptes à payer totalisant 388 651.72 \$, et ce, pour la période du 16 février au 15 mars 2022.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 6 avril 2022



Lyne Gironne, directrice générale –trésorière

Information **AFFAIRES MUNICIPALES**

Aucun point n'est inscrit à cette section.

Information **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune nouvelle affaire.

Information **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150)**

Aucune question des membres de l'assistance.

04-22-170A **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que tous les sujets ont été épuisés;

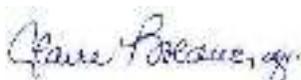
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochain comité administratif de la MRC : 4 mai 2022

Il est 20 h 39.



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.

